

## Procès-verbal de la réunion n° 10 du Conseil d'Administration du 21 novembre 2016

**Présents :** Mmes I. Delrue, C. Dupuis, C. Porphyre, MM JP. Delchef (*Président*), M. Collard (*Trésorier général*), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet (*vice-président*), B. Scherpereel, L. Lopez (*Secrétaire général*).

**Excusés :** JP. Vanhaelen (*mission*)

*La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00 par une minute de recueillement à la mémoire de notre ancien administrateur (vice-président) Jacques RINGLET décédé récemment.*

### **0. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du conseil d'administration.

### **1. Assemblée générale du 26/11/2016**

#### **1.1. Budget 2017**

Le budget 2017 a été étudié par la commission financière en date du 16/11/2016. Quelques postes ont été modifiés au point de vue de l'imputation et les adaptations suivantes réalisées :

- 1.000 € en 657000 charges bancaires au CC 1030
- Suppression des chiffres relatifs au Wheelchairs Belgian Lions; le CC sera géré en compte de la classe 4;
- Ajout de 7002 Autres (ventes de biens par l'association) : 3.500 € pour la location des camionnettes;
- en produits; passage du Lotto de 19.625 € à 35.625 € (la FRBB ristourne 50 % du subside Lotto, 71.650 €)

#### **1.2. Valorisation des compétitions régionales 2017-2018**

Echo de la dernière commission législative qui est consciente qu'il faut diminuer le nombre d'équipes, mais de modifier, notamment, les clés de répartition des provinces. Le président propose de créer un groupe de travail et de faire voter le principe. Il semblerait que les groupements des parlementaires soient d'accord sur le principe de la réforme, mais pas la totalité en une fois. Ils estiment que c'est trop rapide...

#### **1.3. Vérification de l'ordre du jour**

L'ordre du jour définitif est parcouru et entériné.

#### **1.4. Organisation pratique**

Tout se met en place. Le matériel est prévu et José Nivarlet se charge de la supervision.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2016**

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité, à l'exception du point 4.2 qui est voté à la majorité.

## **3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2016**

Le procès-verbal de la réunion est approuvé à l'unanimité par les membres du CDA

## **4. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 8 novembre 2016**

### **4.1. Création d'une "Dropbox" pour les feuilles de matchs régionaux**

La responsable du département explique la mise en place du système de consultation des feuilles de match des jeunes régionaux par les provinces.

## **5. Gestion du personnel**

### **5.1. Calendrier des jours fériés en 2017**

Le secrétaire général propose le calendrier des congés comme ci-après :

- Nouvel An : dimanche 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Lundi de Pâques : lundi 17 avril 2017 ;
- Fête du Travail : lundi 1<sup>er</sup> mai 2017
- Ascension : jeudi 25 mai 2017
- Lundi de Pentecôte : lundi 5 juin 2017
- Fête nationale : vendredi 21 juillet 2017
- Assomption : mardi 15 août 2017
- Fête de la Communauté française le 27 septembre 2017
- Toussaint : mercredi 1<sup>er</sup> novembre 2017
- Armistice : samedi 11 novembre 2017
- Noël : lundi 25 décembre 2017
  
- Le jour férié du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est remplacé par le 2 janvier 2017
- Le jour férié du 11 novembre 2017 est remplacé par le 13 novembre 2017
- Les 2 "federation holidays" accordés par le conseil d'administration auront lieu les 28 et 29/12/2017

Les membres du conseil d'administration approuvent le calendrier présenté.

### **5.2. Frais de déplacement pour l'utilisation d'un vélo**

A la suite de la réunion intervenue avec le personnel, le président explique qu'il faut envisager les frais de déplacement pour le personnel qui utilise un vélo pour se rendre au travail.

Le conseil d'administration décide de fixer le montant de l'indemnité à 0,22 €/km.

### **5.3. Fête du personnel**

J. Nivarlet pose la question de savoir si une fête du personnel sera organisée cette année. La réponse est affirmative et l'idée est de l'organiser en décembre 2016.

## **6. Exercice des compétences administratives**

### **6.1. Cooptation d'un parlementaire dans la province de Namur**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance d'un courrier reçu du groupement des parlementaires de Namur concernant la cooptation de Pascal HENRY (Club de Natoye).

### **6.2. Demande de dérogation Cointe – Loïc Van Hacht**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la demande du club, qui souhaite que le joueur qui évolue en cadets série B (a joué 3 matchs) puisse évoluer en cadets A en relation avec la situation difficile que connaît la famille. Les membres du conseil d'administration décident de refuser la demande et suggèrent au club de faire monter le minime en cadets, ce qui est autorisé.

### **6.3. Dossier Prayon – Maxence Lebon (suite)**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'attestation reçue et des commentaires de la secrétaire du club. Ils décident, à la majorité, de refuser la demande du club, aucun document probant n'étant produit.

## **7. Exercice des compétences judiciaires**

### **7.1. Evocation dossier Neufchâteau / Dison Andrimont**

A la suite de l'examen du procès-verbal de la réunion du 24 octobre du conseil d'appel, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident d'évoquer le dossier 02-1617:

La décision du conseil d'appel est la suivante :

Un double forfait 00 – 00 est appliqué pour la rencontre n° 111025 en championnat REG.2A Messieurs. Motivation : pour l'équipe A : avoir aligné un joueur non inscrit sur la feuille de match pour l'équipe B : ne pas avoir voulu reprendre la rencontre.

Attendu qu'il convient de confirmer que le code jeu FIBA, sauf disposition contraire, est d'application dans les compétitions organisées par l'AWBB,

Attendu qu'en ce qui concerne la base de la motivation de la décision à l'encontre de l'équipe A, l'interprétation 7-2 du code de jeu ne prévoit pas le forfait comme score ;

En ce qui concerne la base de la motivation de la décision à l'encontre de l'équipe B,

Attendu que les arbitres doivent tout faire pour la rencontre puisse se dérouler jusqu'à son terme ;

Attendu que le fait de refuser de jouer malgré les injonctions de l'arbitre est toujours sanctionné d'un forfait (code de jeu FIBA – article 20.1)

Attendu que prétendre le contraire reviendra à accepter que les rencontres puissent ne pas se dérouler jusqu'à leur terme ;

Attendu qu'il convient d'éviter de créer une jurisprudence basée sur une non-application d'une disposition du code de jeu ;

Par conséquent le score de la rencontre Neufchâteau – Dison Andrimont devient 20-00 en faveur de Neufchâteau.

## **8. Rapport du trésorier général**

### **8.1. La prévention et la gestion des risques financiers**

Le trésorier général présente sa note adaptée aux membres du conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration s'accordent pour finaliser un plan d'action en la matière.

### **8.2. Rapport de la réunion avec le cabinet du Ministre**

Le président fait part de son entretien de ce jour avec des membres du cabinet du Ministre des sports. Il présente les résultats de la seconde réunion.

L'AWBB est chargée de rédiger les modalités d'exécution du plan programme 2016. Le directeur technique et le président se sont engagés à présenter ledit projet à leur retour du déplacement en Pologne.

## **9. Départements**

### **9.1. Département promotion & événements**

#### **9.1.1. PV de la réunion salon des sports du 3 au 5 février 2017**

Les membres du CDA ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion et entendent la responsable du département qui le commente.

Les membres du conseil d'administration s'accordent sur un premier projet d'actions qui seront envisagées pour le salon.

#### **9.1.2. PV de la réunion du département du 11/11/2016**

Les membres du CDA ont pris connaissance du procès-verbal du département et l'approuvent. La responsable explique les projets d'achat de produits reprenant les logos AWBB. Elle annonce que le matériel pourra être disponible fin janvier 2017.

### **9.2. Département Coupes**

- B. Scherpereel : donne la liste des clubs candidats pour l'organisation des demi-finales et des finales des coupes AWBB

## **10. Divers**

- C. Porphyre : Changement de logo Lotto → Euromillions sur le papier à entête. Le secrétaire général répond qu'il s'en charge.
- C. Dupuis : Problématique d'un match remis en minime. Le dossier est toujours en cours.
- B. Scherpereel : Bilan Génération 2.0. la question est mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- M. Collard : matchs remis à charge de la fédération : modalités peu précises. Une modification statutaire sera envisagée.
- L. Lopez : Note de frais arbitre Copenolle : réglé



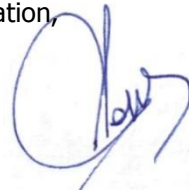
La réunion se termine à 21 heures 45.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 12 décembre 2016, les documents des clubs sont reçus jusqu'au 08/12/2016

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHEF**  
Président



Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général

